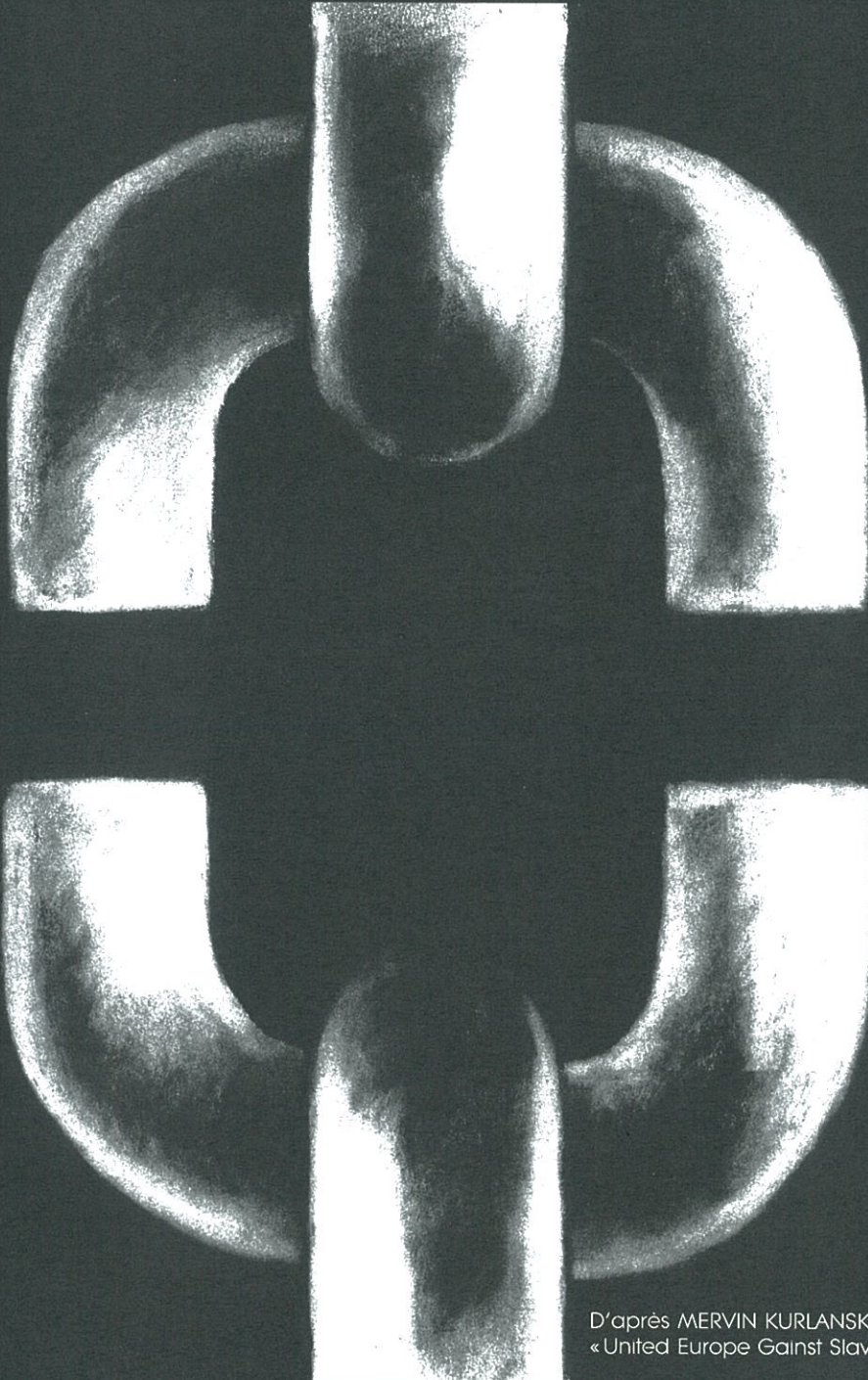


Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°26 - Juillet 2005



D'après MERVIN KURLANSKY
« United Europe Gainst Slavery »

SOMMAIRE

- **HAPPY END**
- **LE 08 VICTIMES**
- **PEMASIRI... SUITE**
- **MIGRANTS CHINOIS**
- **LE TRAVAIL FORCÉ DANS
LE MONDE**
- **DÉRAPAGE AU NIGER**
- **LES COMPTES 2004
DU CCEM**

Et aussi...

- **Actualités juridiques**
- **La vie du Comité**
- **Brèves internationales**
- **Agenda**

DONS AU CCEM : PENSEZ AU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

HAPPY END

Annie vient de prendre sa retraite.

Elle était capitaine de police

dans un commissariat

de Seine-et-Marne.

Ses collègues et amis lui ont organisé

une fête de départ le 26 avril.

Jean-Pierre, le mari,

s'est souvenu d'une affaire

qui avait particulièrement touché

son épouse et a décidé

de lui faire une surprise.

Récit.



© DR

« ALLÔ, LE CCEM? JE NE SAIS PAS SI VOUS VOUS SOUVENEZ DE L'AFFAIRE D'HANNA À CHESSEY ?

Une Ethiopienne qui avait été maltraitée par des Koweïtiens qui logeaient dans un hôtel du parc Disneyland... C'est ma femme Annie qui s'en était occupée... Voilà, elle part à la retraite dans quelques semaines et pour sa fête de départ je voudrais inviter cette jeune fille...»

Au CCEM, on se souvient d'Hanna. Catrine, une bénévole très active à l'époque, avait relaté son histoire en février 2001 dans "Esclaves, encore" où elle dénonçait les conditions d'accueil réservées à la jeune fille par une famille de sa connaissance. Elle racontait que l'été précédent, Annie avait vu débarquer une femme de 25 ans dans son bureau du commissariat de Chessy. Il s'agissait d'Hanna. Elle était en état de choc et son corps était couvert d'hématomes ainsi que son visage. Cela ne faisait pourtant que quelques jours qu'elle était en France où elle accompagnait son employeur ko-

weïtien et sa famille en visite à Disneyland. Un délai suffisant pour continuer à subir les mauvais traitements, comme au Koweït, et les coups qui décidèrent finalement la jeune Ethiopienne à s'enfuir.

Annie avait fait procéder à un constat médico-judiciaire pour évaluer l'ampleur des traumatismes. L'incapacité de travail notifiée alors n'était toutefois pas assez importante pour poursuivre les employeurs au-delà de leur garde à vue et les empêcher de repartir, comme ils le firent alors, par le premier avion. Au regard de ces éléments, le CCEM n'avait pu appuyer la moindre plainte d'Hanna ni la prendre en charge.

Catrine, sollicitée dès les premiers jours pour accompagner Hanna, a alors cherché à l'aider grâce à son réseau personnel. Annie, de son côté, avait usé de son influence pour appuyer une demande d'autorisation de séjour à titre humanitaire. Hanna vit depuis lors en France. Ironie de l'histoire, elle travaille à Disneyland. Nous n'avons

plus de nouvelles, mais Catrine est toujours restée en contact avec sa « protégée ». C'est grâce à cette fidélité qu'Hanna a pu faire une émouvante surprise à Annie : l'annonce de son prochain mariage ! Ce rebondissement a suscité une certaine émotion. Surtout quand on sait que l'heureux élu a attendu huit ans depuis ses fiançailles en Ethiopie ! Hanna avait décidé de partir à l'époque gagner de l'argent en vue de leur mariage. C'est à ce moment-là qu'elle avait été enlevée et que, pendant trois ans, elle avait été exploitée comme domestique chez ceux qui, un jour de l'été 2000, l'amenèrent avec eux en France. A l'approche du départ d'Hanna pour se marier en Ethiopie, Zohra, l'assistante sociale du CCEM, a mobilisé la société Pronuptia. Merci à Gaëlle au siège et à Dominique en boutique pour la magnifique robe de mariée généreusement offerte ! Vous ne pouviez trouver meilleure ambassadrice en Ethiopie !

■ Marc Béziat

NOUVEAU SERVICE D'ÉCOUTE

Il deviendra bientôt inutile de se demander où s'adresser pour trouver de l'aide. Toute victime peut aujourd'hui trouver une information, un conseil et un soutien adaptés à sa situation, quelle que soit la nature des faits qui ont motivé son appel. Depuis le mois d'avril, un service d'écoute, via le numéro de téléphone « 8VICTIMES » (08 842 846 37), informe, propose la mise en relation ou le rappel de l'appelant(e) par un organisme ou une association compétente. 7 jours sur 7 de

9 heures à 21 heures. Dans ce cadre, des partenariats ont été engagés par l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM), qui coordonne cette plate-forme téléphonique, avec des associations conventionnées. LE CCEM est pressenti pour son expérience et ses compétences en matière d'esclavage domestique. Que va devenir cette initiative alors que le Secrétariat d'Etat aux Victimes a été supprimé dans le nouveau gouvernement ?

AFFAIRE PEMASIRI...SUITE

Comme nous le laissions entendre dans notre dernière édition, l'analyse graphologique des documents fournis par l'employeur de Pemasiri au Service du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) montre qu'ils ont été signés par Pemasiri - celui-ci a toujours dit avoir signé au Sri Lanka des papiers « en blanc » - mais n'ont pas été rédigés de sa main.

Suite à l'intrusion d'hommes armés à son domicile au Sri Lanka, sa femme était allée se réfugier en lieu sûr en avril mais avait pensé pouvoir revenir en toute sécurité. Or elle reçoit encore et toujours des menaces écrites liées à l'affaire (les dernières

vers le 15 mai)...Elle commence à envisager de tout lâcher, travail, maison et école des enfants, pour assurer au mieux leur sécurité. Nous tâchons d'alerter des associations locales qui pourraient la soutenir dans ces épreuves. Chaque élément nouveau porté à notre connaissance est transmis au MAE. Cette médiation n'a toujours pas abouti. Le temps - cette affaire dure depuis le mois de mars 2004 - ne joue pas pour tous de la même façon. Pemasiri est toujours quelque part en Normandie où il ne peut rien faire... sinon espérer rentrer chez lui avec un pécule et aider sa famille.

L'affaire de Djeneba O. qui devait être examinée le 20 mai dernier (cf. EE n° 25) devant la 14^e chambre correctionnelle du TGI de Bobigny a été renvoyée au 5 décembre 2005.

1^{er} juillet: Le Tribunal de Grande Instance de Versailles (78) se réunira en audience pour examiner l'affaire d'Aïcha I. Un autre volet de cette affaire a été examiné devant la Cour administrative d'Appel de Versailles le 26 mai dernier.

8 septembre: Le Conseil de Prud'hommes de Melun (77) examinera l'affaire de Cello J.

19 septembre: La Cour d'Appel de Paris examinera le pourvoi interjeté par les époux Azzouzi dans l'affaire de Habiba R., qui les avait menés à une condamnation le 17 novembre 2004 en première instance devant le Tribunal Correctionnel de Melun (cf. EE n° 24)

5 octobre: L'affaire de Laurence M. (cf. EE n° 23), jugée le 23 septembre 2004 devant le Tribunal Correctionnel de Paris, sera examinée en appel.



LA VIE DU CCEM

CARNET

La « famille » du CCEM s'agrandit encore avec deux nouvelles naissances. Chantal et Estelle ont donné naissance, respectivement le 31 mai et le 13 juin, à Ingrid et Joël. Nous adressons nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur et de santé aux parents et à leurs bébés.

Le 20 août, Menja et Elia se marieront à Athis-Mons (91). Tous au Comité, nous joignons nos pensées les plus chaleureuses pour cette journée et nous leur souhaitons le plus grand bonheur.

VIDE AU CCEM

Une partie de la mémoire du CCEM s'éclipse... Il y a près de huit ans qu'il collaborait avec le Comité. D'abord comme bénévole, puis comme permanent depuis cinq ans. Marc Béziat quitte le CCEM, appelé vers un nouvel avenir professionnel. Toutes et tous le remercient chaleureusement de sa contribution à l'association et lui souhaitent une bonne continuation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du Comité s'est tenue le 30 juin à la Mairie du 19^e à Paris. La réunion a permis de faire le bilan des activités de l'année 2004 et d'informer sur celles en cours. Par ailleurs, les comptes annuels 2004 ont fait l'objet d'un vote d'approbation et l'élection au Conseil d'Administration était également à l'ordre du jour.

FESTIVALS

En clôture de la quinzaine d'animations et d'activités qui ont fleuri dans tous les arrondissements, la Mairie de Paris avait invité les associations à venir à la rencontre des Parisiens le 18 juin au Palais Omnisports de Bercy. Sous une chaleur caniculaire, le CCEM a animé un stand et a établi des contacts utiles pour des partenariats.

Après une absence du « Village Solidarité », le CCEM renoue avec le festival Solidays. Angèle, permanente juriste, entourée de nombreux membres du CCEM y tiendront un stand d'information sur nos actions les 8-9 et 10 juillet prochains à l'Hippodrome de Longchamp.

Publication

Qu'y a-t-il de commun entre la situation d'un(e) stagiaire à qui une entreprise demande de fournir le même travail que ses salariés sans rémunération, la situation de l'ensemble du personnel d'une société à qui la direction impose des conditions de travail humiliantes et les cas d'esclavage domestique défendus par le CCEM? La réponse est fournie dans une publication consacrée à l'esclavage économique dont la direction a été confiée à Christophe Willmann, professeur de droit à l'Université de Haute Alsace. Avec ses collaborateurs, il entend établir la compréhension des situations d'esclavage à partir des jurisprudences rendues sur les articles 225-13 et 225-14 du code pénal, ceux-là qui pris dans leur ensemble, mais pas exclusivement, incriminent des faits relevant de pratiques esclavagistes. Un travail tout à fait intéressant du point de vue doctrinal qui, toutefois, ne fait pas la distinction nécessaire des situations où la liberté individuelle des victimes est aliénée dans le cadre de leur exploitation. Cette lacune, relevée au quotidien dans les

situations prises en charge par le CCEM, impliquerait une adaptation de notre législation pour caractériser la spécificité de l'esclavage domestique.



« L'Esclavage économique », sous la direction de Christophe Willmann, collaboration de R. Dalmasso, M. Daury-Fauveau, Y. Jurovics et S. Wdowiak – supplém. N° 1213 de « la Semaine sociale LAMY »

Actualité Juridique

• AMAL R.

Le 3 février 2005, le Tribunal correctionnel de Paris a reconnu coupables M. et M^{me} Sbata, les employeurs d'Amal R., pour "emploi d'un étranger sans titre de séjour" et pour "exécution d'un travail dissimulé", et les a condamnés à une amende et des dommages et intérêts. Amal R., d'origine marocaine, avait travaillé tous les jours pendant près de cinq ans – dont un an et demi en France entre 2002 et 2003 – au domicile des époux Sbata où elle subissait les injures et humiliations de sa patronne. Dormant sur un matelas dans la salle à manger, elle travaillait comme domestique, parfois tard le soir, contre un salaire de misère. Appel a été interjeté par Amal R.

• FATIMA O.

Un marocain Jamal Oughalmi a été condamné le 21 avril 2005 à Pontoise à 12 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Val d'Oise, pour avoir réduit en esclavage deux jeunes marocaines, Fatima et Majda, et avoir violé l'une d'elles. Sa femme Rikia Oughalmi s'est vu infliger une peine de trente-six mois d'emprisonnement, dont six mois ferme. Le couple, habitant Garges-lès-Gonesse, comparait pour "soumission à des conditions de travail ou d'hébergement contraires à la dignité humaine" concernant les deux jeunes filles qui habitaient chez eux jusqu'à leur interpellation le 15 avril 2003. La cour et les jurés n'ont pas retenu les "conditions d'hébergement contraires à la dignité humaine", mais le viol, les conditions de travail et l'aide à l'immigration. Appel est interjeté par M. Oughalmi.

MIGRANTS UN MARCHÉ

Marc Paul, le directeur de l'Association d'Assistance Scolaire, Linguistique et Culturelle (ASLC) l'évoquait dans notre dernier numéro : les conditions qui prévalent aux migrations chinoises vers la France ont changé depuis quelques années. Les risques, spécialement pour les filles et les femmes, de tomber dans les griffes des réseaux de prostitution augmentent. Un très récent rapport du Bureau International du Travail (BIT) en France dénonce ce « nouveau marché d'esclaves ».

Il faut compter déboursier, selon la route empruntée, entre 13 000 et 22 000 euros par personne pour « passer » en Europe. Une coquette somme à distribuer aux recruteurs, aux « agences de voyage », aux passeurs locaux (il faut passer au moins quatre pays), aux frais de voyage et d'accueil à l'aéroport mais aussi pour l'obtention d'une lettre d'invitation d'une entreprise étrangère, pour l'établissement d'un passeport et d'une carte d'identité. Une dette énorme, selon le niveau des rémunérations chinoises, à laquelle s'ajoutent souvent des intérêts faramineux, qu'il faudra rembourser en travaillant, parfois plusieurs années dans des

CHINOIS : É CLANDESTIN À GRANDE ÉCHELLE

conditions analogues à l'esclavage. Pour payer les quelques 8 400 euros à « l'agence de voyage », soeur A. a vendu sa maison et celle de sa mère 6 300 euros et a emprunté le reste à sa soeur. Arrivée à Paris, elle travaille comme nounou de deux enfants, se levant à 5 heures et se couchant à minuit, six jours par semaine, pour 615 euros par mois. Suite à des problèmes de santé, elle est « licenciée ». Elle trouve un emploi dans la confection, chez un patron qui cache des clandestins dans son garage transformé en atelier. Ses ennuis de santé s'aggravent et nécessitent un traitement de longue durée qui lui permet d'obtenir une carte de séjour pour maladie. Elle travaille ensuite comme domestique chez un sexagénaire français qui la loge, la nourrit et lui donne 60 à 70 euros par mois d'argent de poche. En trois ans en France, elle a remboursé 1100 euros de sa dette...

M. Guo a trouvé un atelier de confection qui l'a engagé dès son arrivée en France. Ne sachant coudre, il a fait un apprentissage non rémunéré pendant un mois. Puis, il a travaillé de 8 heures à 3 heures le lendemain matin pour 460 euros par mois. Ni lui ni ses trois compagnons d'atelier n'avaient le droit de sortir. S'il devait s'absenter, le patron les enfermait à clef. M. Guo est finalement parti et a trouvé un autre patron qui exigeait le dépôt de son passeport en échange de six mois de travail. Refus de M. Guo. Il fait la plongée aujourd'hui dans un restaurant 12 heures par jour et 6 jours par semaine pour 300 euros par mois. Il mange et dort dans le restaurant. Il a encore 9000 euros de dettes à rembourser... La première phrase entendue par soeur B., sortie de la bouche de sa propre soeur venue la chercher à l'aé-



Intervention de l'Office central de répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi des étrangers sans titre (Ocriest) dans un pavillon de banlieue en 1998

roport, est : « Tu ne sais pas comme comme la vie est dure ici, je ne peux pas raconter toute la vérité à la famille, elle s'inquiéterait pour moi. J'ai essayé de te persuader de ne pas venir mais tu ne m'écoutais pas ». Suit l'aveu de la prostitution... Prostituée ou nounou, tel est le marché que sa soeur lui met entre les mains. Elle décide de s'occuper de deux enfants dont un enfant trisomique, corvéable à merci et sans repos pour 500 euros par mois. Quatre mois plus tard, elle appelle sa soeur et elles font ensemble le calcul du temps nécessaire pour éteindre la dette. Soeur B., découragée, décide alors de se prostituer. Non initiée au milieu, elle est victime d'agressions et de vols. L'un des ses clients, lui propose de la loger. Cela lui permet d'échapper aux frais de

protection des racketteurs chinois. Elle s'arrête de travailler la nuit et gagne moins d'argent le jour. Elle espère cependant que son « protecteur » l'épousera un jour et qu'elle aura des papiers qui lui permettront... de travailler comme tout le monde. En guise de conclusion du rapport, le BIT adresse ses recommandations aux pouvoirs publics : partenariat transfrontalier, indemnisation des victimes, sanctions « ciblées » contre les exploiters, ouverture de niches économiques par des quotas d'immigration et une sensibilisation préventive en Chine sur la vie en France. Des mesures pour dissuader la délocalisation d'esclaves chinois en France ?

UN RAPPORT DÉNONCE L'AMPLEUR DU TRAVAIL FORCÉ DANS LE MONDE

«Le travail forcé est le revers de la mondialisation. Il bafoue les droits et la dignité des êtres humains», affirme Juan Somavia, le directeur général de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Un rapport de l'OIT, publié en mai dernier, présente l'analyse la plus complète jamais entreprise sur le travail forcé dans le monde*.

LES CHIFFRES SONT ALARMANTS ET RISQUENT FORT D'AUGMENTER DANS LES PROCHAINES ANNÉES.

Au moins 12,3 millions de femmes, d'hommes et d'enfants sont victimes du travail forcé dans le monde, dont près de 50 % d'enfants de moins de 18 ans. Près de 10 millions de personnes sont exploitées par des sociétés privées, les autres étant soumises à l'exploitation directe d'un Etat ou d'un groupe militaire. Parmi eux, 2,4 millions de personnes sont victimes de la traite des êtres humains dont l'exploitation rapporterait à ses bénéficiaires quelque 32 milliards de dollars chaque année.

C'est l'Asie qui est le plus fortement touchée par ce fléau avec 9,5 millions de personnes. Puis viennent l'Amérique Latine et les Caraïbes avec 1,3 million, l'Afrique subsaharienne 660 000, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ensemble 260 000, les économies en transition 210 000, puis les pays industrialisés où 260 000 personnes subissent le travail forcé. Le rapport montre par ailleurs que l'exploitation économique forcée se répar-



Selon l'OIT, 12,3 millions de personnes sont victimes de travail forcé dans le monde.

tit à part presque égale entre les deux sexes dans des secteurs tels que l'agriculture, la construction, les briqueteries ou les ateliers clandestins. Tandis que l'exploitation sexuelle commerciale forcée

touche en grande majorité les femmes et les jeunes filles.

Si les formes connues du travail forcé - la servitude pour dettes par exemple, qui affecte des populations victimes de discriminations sur le marché du travail qui les maintiennent dans la pauvreté - concernent principalement les secteurs informels de l'économie, le rapport souligne l'apparition de formes émergentes de travail forcé liées aux migrations.

«Même si les chiffres sont élevés, note Juan Somavia, ils ne le sont pas assez pour rendre l'abolition du travail forcé impossible.» D'où son appel aux gouvernements, aux organisations professionnelles, aux agences de développement, aux institutions financières internationales concernées par la réduction de la pauvreté et à la société civile pour qu'ils s'appliquent ensemble à éradiquer cet esclavage moderne.

■ Marc Béziat

* « Une alliance mondiale contre le travail forcé » - Bureau International du Travail, Genève, 2005. Internet: www.ilo.org

ONU : UNE RÉFORME EN MARCHÉ ?

Après ses déclarations devant la Commission des Droits de l'Homme à Genève en mars dernier, Louise Arbour, la Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies, dévoile son plan d'action afin de réformer l'institution. Doublement des ressources budgétaires en cinq ans, renforcement de sa représentation sur le terrain par la création de bureaux nationaux et régionaux, remplace-

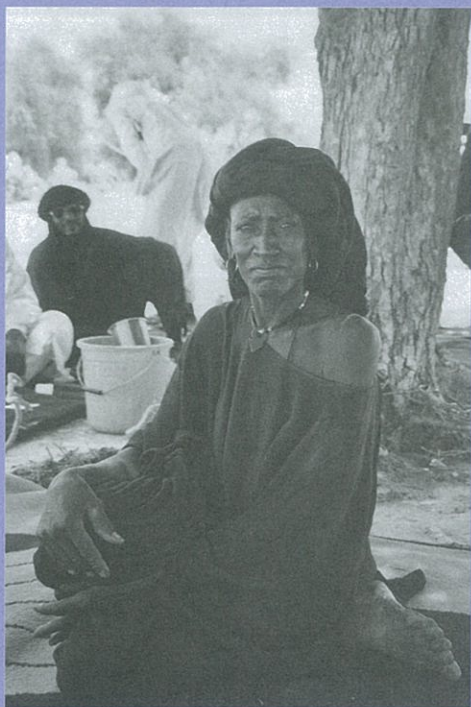
ment de la Commission par un Conseil des Droits de l'Homme chargé d'examiner efficacement la situation dans tous les pays. Au final, l'ancien procureur du Tribunal Pénal pour l'ex-Yougoslavie préconise un ensemble de mesures visant à renforcer et accroître le rôle du Haut-Commissariat, dans le respect des objectifs de l'Organisation des Nations Unies, pour faire avancer les droits de l'Homme. A suivre...

DÉRAPAGE AU NIGER

Les gouvernants comprendront-ils un jour qu'il n'est pas de *bonne gouvernance* - une expression usitée par les bailleurs de la coopération et du développement - de s'attaquer sans discernement aux militants et aux défenseurs des droits de l'Homme ? L'exemple des militants anti-esclavagistes de l'organisation Timidria arrêtés au Niger suscite une forte émotion parmi celles et ceux qui sont attachés aux principes fondamentaux de la démocratie et de la liberté.

Nous vous faisons part dans notre dernier numéro d'Esclaves, encore de l'annulation à la dernière minute de la libération de 7 000 esclaves à Inatès, dans l'ouest du Niger. Cet événement avait été préparé grâce aux efforts de l'organisation non gouvernementale Timidria, épaulée par Anti-Slavery International. Or le président de Timidria, Ilguilas Weila, ainsi qu'Allassane Biga, un responsable régional, ont été arrêtés et incarcérés le 28 avril dernier, soit quelques semaines après cet incident, ainsi que quatre autres personnes libérées après plusieurs jours de détention. Ils sont accusés de « faux et tentative d'escroquerie » auprès de bailleurs internationaux pour la libération à Inatès et de « propagation de fausses informations pouvant nuire à l'image du Niger ».

Sur la foi du rapport d'une mission dépêchée par la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du Niger - dont le rôle inquisiteur nous semble en l'espèce étonnant - le



© Copyright Anti-Slavery International

gouvernement de Niamey semble n'avoir trouvé hélas que la prison pour unique réponse à ses contradicteurs sur l'existence de l'esclavage au Niger. Soucieuses de l'intégrité de l'image du Niger, les autorités ne pensent-elles pourtant pas se discréditer en baillonnant ainsi des militants des droits de l'Homme qui se battent depuis des années contre les pratiques esclavagistes dans ce pays ? Après l'épisode d'Inatès, le Niger s'enfoncé aujourd'hui dans une dérive dont les victimes sont les milliers d'esclaves qui restent la propriété des chefs de clans. Une réalité que cette « chasse aux sorcières » ouverte contre Timidria ne peut démentir. Le CCEM soutient fermement toute initiative qui vise à obtenir sans délai la libération des militants de Timidria.

■ MB

PS : La Cour d'Appel de Niamey a ordonné le 17 juin la remise en liberté provisoire d'Ilguilas Weila et d'Allassane Biga. Leur objectif aujourd'hui est l'abandon des poursuites qu'ils estiment non fondées.

En bref



INTERNATIONAL

TOGO : DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS POUR LES ENFANTS

Selon l'organisation non gouvernementale Plan Togo, la récente crise politique togolaise pourrait amplifier les risques de traite et d'exploitation des enfants. Les violences qui se sont développées autour de la succession du général Eyadema, décédé après 38 ans de pouvoir absolu, ont provoqué, selon le Haut Commissariat aux Réfugiés, le déplacement de 33 000 personnes au Ghana et au Bénin, sans compter ceux qui ont cherché refuge à l'intérieur du pays. Cette précarité pourrait favoriser la convoitise des trafiquants... Dans un rapport intitulé « Pour le prix d'un vélo », l'Ong constate que la pauvreté, le déficit dans l'éducation des enfants et le manque d'espoir dans les villages ruraux conduisent des milliers de parents à laisser partir leurs enfants travailler. « Ces enfants sont nés sans rien et ils n'ont rien qui puisse leur laisser un espoir pour l'avenir », dit Stefanie Conrad, la directrice de Plan Togo.

QUATAR : LA PRISON POUR LES PROPRIÉTAIRES D'ÉCURIES

Suite à l'interdiction faite en décembre 2004 d'utiliser des enfants-jockeys pour les courses de chameaux, le sport national du pays, le gouvernement du Qatar a publié un décret pouvant conduire les contrevenants à un emprisonnement de 3 à 10 ans ainsi qu'à une amende pouvant varier de 50 000 à 200 000 riyals (de 11 000 à 44 000 euros). Les monarchies pétrolières du Golfe Persique tentent, sous la pression des organisations de défense des droits de l'homme, de mettre de l'ordre dans un sport qui a l'habitude de faire concourir dans des courses dangereuses des enfants-jockeys, vendus à des trafiquants par leurs parents ou kidnappés au Bangladesh ou au Pakistan.

GRANDE-BRETAGNE : 300 ENFANTS AFRICAINS DISPARUS !

Personne ne sait vraiment comment ils étaient entrés en Angleterre, ni comment ils ont disparus des écoles où ils avaient été inscrits. Un grand nombre ont probablement regagné leur pays mais, pour certains, l'inquétude est de mise. Victimes de traite aux fins d'exploitation domestique ou sexuelle, les enfants sont toujours les plus vulnérables. Cela a commencé en 2001 avec la découverte dans la Tamise du tronc d'un enfant, victime supposée d'un trafic depuis le Nigeria ayant abouti à un meurtre rituel. L'enquête policière se tourna vers les écoles de Londres à qui il fut demandé de recenser les enfants noirs âgés de 4 à 7 ans ayant disparu. Plus de 300 noms émergèrent en trois mois ! Certaines associations de protection de l'enfance s'alarment que cela puisse se produire de nos jours en Angleterre et demandent notamment des mesures efficaces pour contrôler les familles d'accueil. Cela suffira-t-il pour enrayer les trafics ?

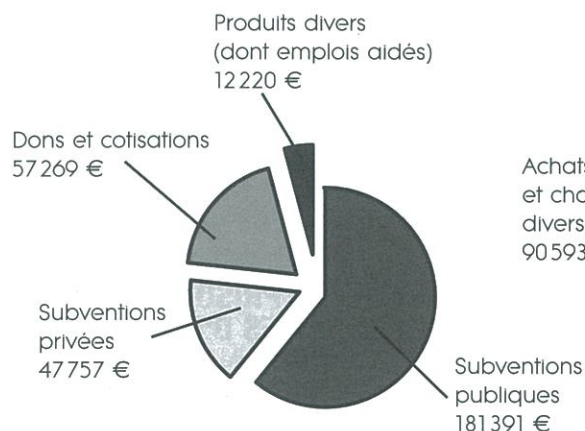
COMPTES DU CCEM Résultats 2004

PRODUITS		CHARGES	
Subventions Publiques	181 391 €	Salaires et charges sociales	147 883 €
Subventions Privées	47 757 €	Achats et charges diverses	90 593 €
Dons et cotisations	57 269 €	Loyers et charges	37 163 €
Produits divers (dont emplois aidés)	12 220 €		
TOTAL PRODUITS	298 637 €	TOTAL CHARGES	275 639 €
Résultat de l'exercice - Déficit		Résultat de l'exercice - Excédent	22 998 €
TOTAL	298 637 €	TOTAL	298 637 €

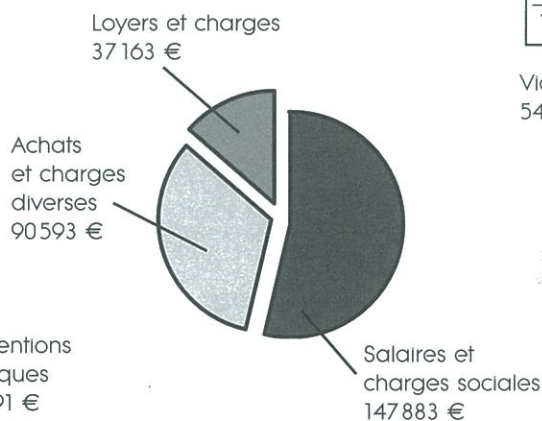
Etat des fonds associatifs au 31-12-2004

Fonds propres au 31/12/2003 avant répartition du résultat	-91 077
Report à nouveau exercice 2003 (excédent)	48 083
Résultat de l'exercice 2004 (excédent)	22 998
Fonds propres au 31/12/2004	-19 996

TOTAL PRODUITS : 298 637 €

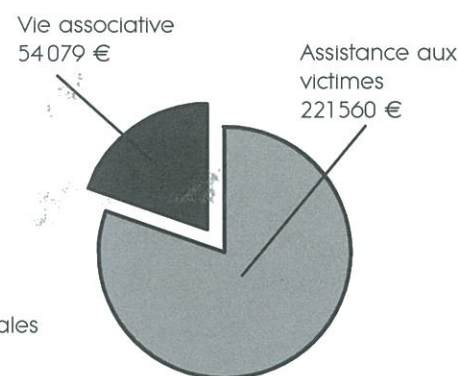


TOTAL CHARGES : 298 637 €



ventilation des charges

Assistance aux Victimes	221 560 €
Vie associative	54 079 €
TOTAL	275 639 €



Abonnement - Soutien - Adhésion

Je recevrai un reçu fiscal qui me permettra de déduire 60% de mon don et/ou de ma cotisation

Je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 20 €

- OUI, Je soutiens l'action du CCEM en faveur des victimes**
- 23 €** montant hebdomadaire d'aide individuelle alloué à une victime
- 51 €** coût d'un coupon mensuel de transport pour une victime
- 61 €** aide individuelle et dotation alimentaire hebdomadaires d'une victime
- 100 €** coût horaire du soutien social, juridique et administratif des victimes
- 150 €** coût journalier du fonctionnement du CCEM
- 200 €** loyer et charges hebdomadaires de l'appartement d'accueil d'urgence
- AUTRE

J'adhère au CCEM et je recevrai la lettre Esclaves, encore

ADHESION SIMPLE : 50 € **ADHESION DE SOUTIEN : 75 €**

Veuillez trouver ci-joint mon chèque à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM)

Nom : Prénom :

Adresse : N° tel :

A renvoyer au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris - Tél. 01 44 52 88 90